FO BNP PARIBAS FACTOR

INFO SALARIÉS

DÉMISSION : TES DROITS

Préavis encadré, congés indemnisés

CE QUE DIT LA LOI

Art. L.1231-1
Le CDI peut être rompu à l'initiative du salarié ; ces dispositions ne valent pas en période d'essai.

Art. L.1237-1
Préavis de démission : existence et durée fixées par la loi ou un accord collectif.

Art. L.3141-28
Congé auquel tu avais droit et dont tu n'as pas bénéficié : indemnité compensatrice de congé.

✔ Ces textes n'imposent aucune forme de démission.

PRÉAVIS ET CONGÉS PAYÉS

Ton préavis dépend de la loi ou de l'accord collectif.

À défaut, les usages de la localité et de la profession.

Congés acquis non pris : une indemnité t'est due.

Une démission abusive peut ouvrir des dommages et intérêts pour l'employeur.

CE QUI EST DIFFICILE POUR TOI AUJOURD'HUI

✗ Tu ne sais pas quelle durée de préavis t'est due.

✗ Tu crains de ne rien toucher pour tes congés.

Tu as déjà un autre projet. Tu n'oses pas poser la question. Le soir, tu recalcules ta dernière paie et tu penses à ta famille.

CE QUE ÇA CHANGE POUR TOI

✓ Ton préavis est encadré, pas décidé au hasard.

✓ Tes congés acquis non pris sont indemnisés.

➜ Demande par écrit le décompte des congés qu'il te reste à prendre avant ton départ.

CHIFFRES CLÉS

Rupture par le salarié	Congés acquis non pris	Hors période d'essai
L.1237-1	L.3141-28	L.1231-1

L'APP FO SUR VOTRE TÉLÉPHONE

iPhone
Scannez, puis dans Safari : Partager › Sur l'écran d'accueil

Android
Scannez, puis « Installer »



FO RESTE VIGILANT

FO BNPP FACTOR vérifie ton préavis et l'indemnité de tes congés acquis non pris.

Rejoignez FO : ensemble, nous défendons vos droits.
➜ Appli FO en vidéo et adhésion : scannez le QR code

Source : Code du travail, art. L.1231-1, L.1237-1, L.1237-2, L.3141-28 (PISTE Légifrance, 27/11/2026).